



No de résolution
ou annotation

PROVINCE DE QUÉBEC
VILLE DE SAINT-CONSTANT
LE MARDI 19 OCTOBRE 2021

Séance extraordinaire des membres du Conseil de la Ville de Saint-Constant tenue au Pavillon de la biodiversité le mardi 19 octobre 2021 à 18h42, convoquée par monsieur le maire Jean-Claude Boyer en faisant signifier par un employé d'une entreprise privée de messagerie, avis de la présente séance à mesdames et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias, Sylvain Cazes, Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault, au plus tard vingt-quatre heures avant l'heure fixée pour le début de la présente séance, le tout conformément à la *Loi sur les cités et villes*.

Sont présents à cette séance monsieur le maire Jean-Claude Boyer, madame et messieurs les conseillers David Lemelin, André Camirand, Gilles Lapierre, Chantale Boudrias et Sylvain Cazes.

Sont absents à cette séance, madame et messieurs les conseillers Johanne Di Cesare, Mario Perron et Mario Arsenault.

Tous formant quorum sous la présidence de monsieur le maire Jean-Claude Boyer.

Madame Nancy Trottier, directrice générale et Me Sophie Laflamme, greffière sont présentes.

525-10-21

OCTROI DE CONTRATS DE GRÉ À GRÉ – MANDAT DE STRATÉGIE DE MARQUE CITOYENNE ET MANDAT DE STRATÉGIE EN MATIÈRE D'ALLIANCES DE MARQUES

CONSIDÉRANT que l'article 14.3.1 du règlement numéro 1586-18 sur la gestion contractuelle de la Ville de Saint-Constant permet d'octroyer de gré à gré un contrat encourageant une dépense égale ou supérieure à 25 000 \$, mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publiques en vertu de l'article 573 de la *Loi sur les cités et villes*, sous réserve de l'autorisation du Conseil municipal;

CONSIDÉRANT que le Conseil se déclare satisfait des raisons présentées justifiant le choix d'octroyer un contrat de gré à gré visant un mandat de stratégie de marque citoyenne et un contrat de gré à gré de stratégie en matière d'alliances de marques;

CONSIDÉRANT que pour l'attribution des présents contrats, le Conseil municipal entérine la négociation de gré à gré qui est intervenue entre les fournisseurs et les représentants de la Ville de Saint-Constant, et par conséquent, accorde son autorisation à l'octroi de ces contrats de gré à gré;

Il est PROPOSÉ par madame Chantale Boudrias APPUYÉE de monsieur Sylvain Cazes ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :



No de résolution
ou annotation

D'octroyer le contrat pour le mandat de stratégie de marque citoyenne, le tout au montant forfaitaire total de 21 270,38 \$, taxes incluses, selon les conditions prévues à l'offre de service auprès de Solis marque citoyenne inc.

D'octroyer également le contrat pour le mandat de stratégie en matière d'alliances de marques, le tout au montant forfaitaire total de 35 642,25 \$, taxes incluses, selon les conditions prévues à l'offre de service auprès de Parallèle communication design inc.

D'autoriser la directrice des communications, des relations publiques et des services aux citoyens ou la directrice générale à signer, pour et au nom de la Ville, tout document jugé utile et nécessaire afin de donner plein effet à la présente résolution.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense en 2021 soient puisées à même les disponibilités du poste budgétaire 02-135-00-418.

Que les sommes nécessaires aux fins de cette dépense pour l'année 2022 soient réservées à même le budget de l'année visée (poste budgétaire 02-135-00-418).

526-10-21

EMBAUCHE TEMPORAIRE AU POSTE DE CHARGÉE DE PROJETS – SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE ET DU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

Il est PROPOSÉ par monsieur David Lemelin APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'embaucher, au plus tard en date du 8 novembre 2021 et pour une période de quarante-huit (48) mois, madame Chantal Langlois, à titre d'employée temporaire, au poste de chargée de projets au Service de l'aménagement du territoire et du développement économique, le tout aux conditions prévues au Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués.

Son salaire annuel, à la date de son embauche, sera celui du 1 échelon de la classe 4 du Recueil des conditions de travail des employés non syndiqués.

Madame Langlois bénéficiera de (15) jours de vacances au 1^{er} mai 2022.

527-10-21

AIDE SOUS FORME DE PRÊT DE SALLES – CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE DU GRAND ROUSSILLON

Il est PROPOSÉ par monsieur André Camirand APPUYÉ de monsieur Gilles Lapierre ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ :

D'autoriser la Ville de Saint-Constant, à titre de Ville hôte de l'évènement, à octroyer une aide financière sous forme de prêt de salles d'une valeur de 3 455 \$ à l'organisme à but non lucratif La Chambre de commerce et d'industrie du Grand Roussillon pour la tenue de leur Gala reconnaissance 2021 qui se tiendra le 28 octobre 2021.



No de résolution
ou annotation

PÉRIODE DE QUESTIONS

Il est par la suite procédé à une période de questions au cours de laquelle aucune question n'est soulevée.

Les citoyens ont été invités par divers outils de communication à transmettre leur question à l'adresse courriel greffe@st-constant.ca

Des questions ont été reçues, soit :

Monsieur Michel Vachon a transmis deux questions :

Le président d'assemblée, monsieur le maire, déclare qu'une partie des questions reçues sont irrecevables, car assorties de commentaires et comportant des insinuations, allant à l'encontre du Règlement concernant la régie interne des affaires du Conseil.

- Comment se fait-il que le conseil municipal de la ville de Saint-Constant a tenu une dizaine de séances extraordinaires cette année?
- Comment se fait-il que le conseil municipal de la ville de Saint-Constant aide financièrement, sous forme de prêt de salles, la Chambre de commerce et d'industrie du Grand Roussillon?

Jean-Claude Boyer, maire

Me Sophie Laflamme, greffière



No de résolution
ou annotation

